Vins d'Alsace : 3 organisations professionnelles sanctionnées pour entente

Publié le 17 septembre 2020

A la suite d'indices et de pièces transmises par la DGCCRF, l'Autorité sanctionne deux organisations syndicales, l'Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA) et le Groupement des Producteurs Négociants du Vignoble Alsacien (GPNVA), ainsi qu'une organisation interprofessionnelle, le Conseil interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA), pour avoir participé à une entente sur le prix du raisin. Le CIVA est également sanctionné pour avoir élaboré et diffusé des recommandations tarifaires sur le vin en vrac.

Au total, l'Autorité a prononcé une sanction de 376 000 euros.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 17 septembre 2020

Lire le communiqué